collège Norbert Casteret
académie Poitiers

Dans le cadre de la prévention des risques naturels (tempête, chute de neige, foudre) ou des risques industriels (explosion d'une usine, accident d'un transport de produits dangereux…) chaque établissement scolaire doit élaborer un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). L'objectif du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.
Afin de ne pas confondre avec l'alarme incendie, le moyen utilisé pour prévenir d'une alerte sera une corne de brume.
Un **exercice** de confinement aura lieu **le 10/09/15 à 11h** suite au renversement d'un camion transportant des matières dangereuses sur le territoire de la commune.

LIEUX DE CONFINEMENT
- Couloirs du bâtiment A 1er et 2d étage
- Couloirs du bâtiment B 1er, 2d étage et rez-de-chaussée
- Sas salle de réunion bâtiment C
- 1er bureau bâtiment D (EMOP)
- Couloir devant cuisine et réserves bâtiment E (restauration)
- Couloir administration

INFORMATION AUX FAMILLES

EN CAS D'ALERTE

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

FREQUENCE France Inter (92,4Mhz) et de la radio locale conventionnée par le Préfet (France Info 105,5Mhz)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école, pour ne pas l'exposer ni vous exposer. Il est en sécurité.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son établissement scolaire.

Ne téléphonez pas y compris aux élèves sur leur portable. N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent incomplètes et subjectives n'émanant pas des autorités. (Celles recueillies auprès d'autres personnes par exemple grâce à des téléphones portables)